

Stratégie thématique pour l'environnement urbain

2006/2061(INI) - 27/06/2006

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'environnement urbain. Il se félicite de la communication de la Commission sur une stratégie thématique pour l'environnement urbain et souligne son lien étroit avec la stratégie de l'UE en faveur du développement durable ainsi que les stratégies connexes, notamment la stratégie thématique sur la qualité de l'air et la stratégie thématique sur les déchets. Il considère que l'apport des villes et des zones urbaines à la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre est essentiel, notamment en ce qui concerne les transports et l'aménagement du territoire, ainsi que la construction et l'exploitation durables des bâtiments.

Le Conseil :

- appelle l'Union européenne, les États membres et leurs villes à améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines en encourageant et en mettant en œuvre une gestion environnementale intégrée, qui mette l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation durable des ressources dans les villes, en s'intéressant particulièrement aux transports respectueux de l'environnement et durables et à l'aménagement du territoire, à la conception durable des villes, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation durables des bâtiments, aux marchés publics "verts", et à la promotion auprès des citoyens de modes de production et de consommation et de styles de vie compatibles avec le développement durable ;
- met l'accent sur le fait que le bruit, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre constituent, dans les villes européennes, des problèmes environnementaux qui affectent surtout les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les enfants. Il suggère d'établir des synergies mettant en exergue les principaux engagements concernant la santé des enfants et l'environnement, ainsi que le plan d'action de l'UE en faveur de l'environnement et de la santé; tout en mettant en œuvre la stratégie thématique pour l'environnement urbain et le Plan d'action de l'OMS pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (CEHAPE);
- recommande que les États membres et les villes intègrent dans leurs politiques et leurs plans en matière de transport urbain des objectifs environnementaux et des mesures visant à améliorer et à promouvoir la gestion de la mobilité urbaine, les transports publics, l'utilisation de la bicyclette et la marche à pied, les carburants de substitution (par exemple, les biogaz) et les systèmes de propulsion alternative, les véhicules à très faibles émissions et le covoiturage, ainsi que la logistique pour le transport urbain intermodal de marchandises ;
- recommande que les États membres et les villes améliorent, dans le respect de l'environnement, les liaisons (transports et infrastructures) entre les villes et leur arrière-pays, par chemin de fer, par autobus et par le biais des transports publics régionaux dans le cadre de leurs plans de transports urbains durables;
- invite la Commission à élaborer et à promouvoir des orientations et des instruments pour améliorer la qualité de l'environnement urbain, par exemple en mettant l'accent sur des modes durables de conception, de planification et de construction urbaines ainsi que sur les questions relatives à l'eau;
- encourage la création de points de contact nationaux sur les problèmes d'environnement urbain (tels que le Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines) et la collecte de données relatives à

l'environnement urbain et une série d'indicateurs clés. La Commission est invitée à évaluer les résultats de la mise en œuvre de la stratégie thématique et - le cas échéant - à proposer une stratégie révisée pour 2010 au plus tard ;

- recommande la mise en œuvre de synergies et de coopérations avec des actions internationales dans le domaine de l'environnement urbain comme le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et de l'Organisation mondiale de la santé et le Plan d'action de l'OMS pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.